

plication et de zèle ?

Aussi, partageant la confiance illimitée de notre regretté Don Bosco en Marie, Secours des Chrétiens, nous dirons : Oh ! vous qui pleurez sur des pauvres âmes gisant dans l'esclavage des passions, du monde et du démon, priez Marie Auxiliatrice et leurs chaînes seront brisées ; vous tous que tourmentent les infirmités, invoquez Marie Auxiliatrice et elle vous guérira ; vous qui craignez d'affirmer votre foi et d'agir publiquement selon votre conscience, priez, Marie Auxiliatrice vous donnera le courage ; vous qui désirez, sur votre vocation, un conseil, adressez-vous à Marie Auxiliatrice et elle vous le fera entendre ; vous tous qui, dans l'intimité de la famille, pleurez amèrement, vous qui gémissiez sur le sort des nations chrétiennes en péril, sur les peuples livrés à l'infidélité et à l'esclavage, sur l'Eglise et le Pape persécutés, nous tous donc prions et espérons en Marie, Secours des Chrétiens ! " *Reis veniam, medelam aegris, pusillis corde robur, afflictis consolationem, periclitantibus adiutorium Mariam.* " (San Bern, Sermon. 4 in Assump.)

## DEUX RÉOLUTIONS

Pour préciser quelque peu nous nous permettrons de suggérer à nos chers Coopérateurs et Coopératrices deux Résolutions à pratiquer pendant ce mois, pour le bien de leurs âmes et la gloire de Notre-Dame Auxiliatrice.

La première serait la *Communion fréquente*. — " La dévotion à Marie Auxiliatrice et la communion fréquente, " tel a été le dernier souvenir ici-bas de Don Bosco à ses enfants. Ne séparons pas ce que ce bon Père unissait toujours. D'ailleurs aimer et vénérer Marie comme Jésus l'aime et la vénère, n'est-ce pas l'idéal de toute vraie dévotion à Marie ? Or, communier c'est précisément ne faire plus qu'un avec Jésus, c'est prendre, en tout et surtout vis-à-vis de sa Mère, ses sentiments ! Aussi, pendant ce mois, communions au moins le jour de la Fête ; communions chaque semaine, communions chaque jour !...

La deuxième résolution sera de faire une aumône, si petite soit-elle, à Notre-Dame Auxiliatrice et à Don Bosco en la personne de leurs pauvres orphelins. — *Dato et dabitur.* Souvenons-nous en. Quelle consolation pour notre vénéré Don Rua de pouvoir secourir les Maisons de France dont il supporte les charges avec une si paternelle sol-

s'en doutaient, pour ainsi dire, pas, mais tous comprenaient et sentaient, par leur propre expérience, combien la pratique de la vertu est plus douce qu'une vie impie et vicieuse. Et puis ils regardaient l'Oratoire comme leur propre maison, s'y plaisaient et chérissaient dans leurs supérieurs les meilleurs amis de leur âme.

Cet apostolat, ou si vous voulez l'appeler autrement, cette *chasse*, cette *pêche* aux âmes fut cependant pratiquée d'une manière singulière durant l'année 1861, pendant le mois consacré à la Vierge Marie.

Don Bosco ne savait qu'imaginer pour faire pénétrer tendre et profonde, dans nos âmes, la dévotion à cette bonne Mère du Ciel ; et il s'étudiait, par mille industries, à nous faire honorer et invoquer cette Reine toute-puissante.

Il nous plaît raconter ici quelques-unes des pratiques, publiques ou privées, qui avaient alors faveur parmi nous pendant ce mois si cher à tous les fidèles dévots de Marie.

Tous les soirs nous nous réunissions à l'église de St. François de Sales ; là nous chantions un cantique en l'honneur de la Sainte Vierge et nous écoutions la lecture du jour faite dans un opuscule que Don Bosco avait composé et fait imprimer dans ce but (1). La réunion se terminait par la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

(1) Cet opuscule est intitulé *Le Mois de Marie par Don Bosco, prêtre*. On le trouve dans toutes les Librairies Salésiennes.

Le matin, le tribunal de la pénitence était véritablement assiégé par les jeunes gens désireux de se réconcilier avec Dieu ; et la Table Sainte était fréquentée à ce point qu'on pouvait croire à une communion générale quotidienne.

Pendant les récréations, s'était à qui se rendrait à l'église, et il y avait foule autour de l'autel de la Madone ; un bon nombre d'entre nous sacrifiaient même une partie de leur récréation pour prier et lire quelque livre traitant des grandeurs de la Sainte Vierge.

Les jeunes clercs et les étudiants les plus avancés prenaient plaisir à recueillir les plus belles histoires et ils en racontaient, au moins une par jour, tantôt à un groupe tantôt à un autre ; heureux de faire connaître les grandeurs, les privilèges, les vertus et les miséricordieuses tendresses de la Mère de Dieu ; heureux d'augmenter le nombre de ses enfants et d'enflammer les cœurs de son virginal amour.

Entre le souper et la prière du soir, beaucoup, formant des groupes dans la cour et sous les portiques, rivalisaient de ferveur pour chanter des cantiques à la Sainte Vierge, laquelle, après Dieu, occupait pendant ce mois toutes les pensées, toutes les affections. Mais surtout c'était à qui, parmi les étu-

di qui compose " le doux nid " se réunit sous le chêne, dit de Don Bosco (nous expliquerons pourquoi un jour) ; et c'est là au pied de l'autel de Marie adossé au chêne trois fois séculaire devant ce pieux auditoire et en face d'un splendide panorama dont la Méditerranée ferme l'horizon, que tour à tour, nos chers novices, interrompus par les roucoulements du rossignol, viennent faire, non sans émotion, leurs premières armes oratoires.

Et le Seigneur bénissait ces pieuses industries ; et ces moyens, qu'inspiraient une tendre charité et une foi ardente, étaient couronnés d'un plein succès. De fait, nul d'entre nous ne se souvient que la piété et la moralité aient jamais été plus florissantes parmi nous que dans ces premiers et heureux temps. Jamais les jeunes apprentis furent plus actifs et ardents au travail ; jamais les étudiants furent plus appliqués à leurs devoirs de classe ; jamais les professeurs et les assistants ne se virent plus largement et plus amoureusement récompensés de leurs fatigues.... "

Heureux temps, répétons-le ! Est-ce là, en effet, un tableau d'imagination ou une page d'histoire contemporaine ? S'agit-il des phalanges angéliques ou de jeunes gens pauvres, délaissés et susceptibles de devenir le fléau de la société ? Et pourtant ce sont les résultats très réels de l'éducation entendue et pratiquée selon les idées de Don Bosco. Quel autre système pourrait se vanter de rendre des jeunes gens meilleurs et plus heureux ?

Puissent ces quelques lignes encourager nos chers Coopérateurs à continuer à nos œuvres leur bienfaisant concours !

Puissent-elles mettre l'émulation parmi nos chers enfants lesquels, en imitant la piété de leurs frères aînés à l'égard de la Très-Sainte Vierge, mériteront de goûter eux aussi aux saintes allégresses des **Premiers Temps**.

(Bulletin Salésien.)

Les abonnés qui doivent changer de domicile au premier de mai, sont priés de nous donner immédiatement leur nouvelle adresse.

## Etude sur la C. M. B. A.

### 20 SON ADMINISTRATION

LES BRANCHES ou succursales sont les

## IV

Les officiers de l'association sont de deux catégories ; les officiers électifs et les officiers nommés.

Les officiers électifs du Conseil Suprême et des Grands Conseils sont un président, deux vice-présidents, un trésorier, un secrétaire, un commissaire-ordonnateur, une sentinelle, un bureau de cinq syndics, un comité des lois composé de trois membres et un comité des finances aussi composé de trois membres. Les Grands Conseils élisent en outre trois représentants au Conseil Suprême et trois substituts qui doivent agir au cas où ces représentants ne pourraient servir.

Les officiers, nommés sont les députés suprêmes, les grands députés et les députés d'arrondissement, choisis par le président suprême ou les grands présidents, suivant le cas.

Tous les officiers électifs restent en charge d'une session à l'autre, (deux ans) à l'exception des syndics qui sont élus pour deux termes (quatre ans). Le secrétaire ou archiviste de chaque conseil est chargé de toutes les écritures de l'administration et de la comptabilité. Il doit y consacrer tout son temps et il est le seul officier qui reçoive un salaire, à l'exception du trésorier du Conseil Suprême, qui est chargé de la finance de l'association et qui, lui aussi, reçoit une rémunération pour ses services.

Le Président et le bureau des syndics de chaque conseil forment le pouvoir exécutif entre les sessions et ces officiers sont revêtus des mêmes pouvoirs que leur conseil respectif en session à l'exception de celui de faire des lois, les amender ou les abroger, mais leurs décisions sont toujours sujettes au conseil dont ils dépendent.

Les officiers nommés restent en charge aussi longtemps que l'officier qui les a nommés, ou aussi longtemps que celui-ci ne révoque pas leur nomination. Ces officiers, qui sont les députés du Président Suprême ou des grands présidents, suivant le cas, sont chargés de faire observer les lois et règlements de l'association et de veiller à ce que le travail se fasse uniformément partout. A chacun il est assigné une division ou un district où il a juridiction. Ces officiers doivent à différentes époques faire une visite d'inspection aux conseils ou branches sous leur juridiction. Ils sont aussi chargés de l'organisation de nouvelles branches et de